

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 mai 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN.

Membres excusés représentés : (7) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. GOUDEAU), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme CAZENAVE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme TOLLOT (représentée par Mme ROLLIN)

Date de convocation : 27 avril 2009

Délibération n° : 31-2009

Objet : Personnel – modification du tableau des effectifs

La mise en place du nouvel organigramme en début d'année et l'évolution des besoins des services du Centre Communal d'Action Sociale rendent nécessaire une adaptation du tableau des effectifs par le biais de suppressions et de créations de postes, les suppressions ayant reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire le 25 mars 2009.

En premier lieu, il convient de supprimer les quatre postes (1 attaché, 2 assistants socio-éducatifs et 1 adjoint administratif) qui étaient affectés à "Dijon Ville Santé" puisque ce service et ses agents sont désormais rattachés à la Direction "Santé-Hygiène" de la Ville.

Il est proposé également de supprimer un poste d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique à la Direction des Retraités et des Personnes âgées pour les remplacer respectivement par un poste d'animateur et un poste d'agent de maîtrise.

En second lieu, dans le cadre de l'engagement qui a été pris par le CCAS quant au nouveau dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA), pour procéder à l'instruction administrative des demandes d'une part, assurer l'accompagnement social des bénéficiaires d'autre part, il est nécessaire de créer les 8 postes suivants :

- pour le service d'instruction : 2 rédacteurs et 2 adjoints administratifs,
- pour l'accompagnement social des bénéficiaires : 3 assistants socio-éducatifs (2 autres postes d'assistant socio-éducatif seront par ailleurs transférés du service gériatrique "Allocation Personnalisée d'Autonomie") et 1 adjoint administratif au secrétariat du service social.

Les membres du Conseil d'Administration :

- décident les créations et suppressions de postes décrites ci-dessus ;
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

27 MAI 2009

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

PUBLIÉ LE - 6 MAI 2009

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRH : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

Françoise TENENBAUM

